

## **Paroisse St-Michel - Riaz**

### **Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 10 avril 2019**

---

Le président **Marc-Anthony Beyeler**, ouvre l'assemblée à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Sont excusés : Patricia Rolle, Estelle Piazza, Hugo Delabays, Pierre Morand et l'Abbé Gilles Gachoud. Il précise que cette assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 22 mars 2019, par un affichage au pilier public ainsi que par la distribution d'un tout-ménage.

Il fait lecture du tractanda qui est accepté à l'unanimité, moins une abstention, M. Benoît Rime.

Selon l'art. 14 du règlement sur les paroisses, il nomme un scrutateur, M. Francis Jordan, qui compte les personnes.

#### **Tractanda**

1. Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 avril 2018 ne sera pas lu. Il est à disposition au secrétariat communal.
2. Comptes 2018, rapport de la Commission financière, approbation.
3. Budget 2019, rapport de la Commission financière, approbation.
4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et Chapellenie.
5. Rénovation de la grange, état de situation.
6. Rapport sur l'activité pastorale.
7. Informations diverses.
8. Divers.

#### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Comme mentionné dans le tractanda, le procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2018 n'est pas lu. Ne suscitant aucune remarque, **le président** demande de l'approuver à main levée.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins une abstention, M. Benoit Rime.**

#### **2. Comptes 2018, rapport de la Commission financière, approbation**

**M. Jacques Pollet** prend la parole et commente les comptes. Il précise que les comptes sont tenus par la société Multifiduciaire.

Les comptes présentent globalement un bénéfice de Fr. 612.35.

Les comptes de bilan présentent un total de liquidités de Fr. 372'532.73 et des avoirs pour Fr. 288'926.70. Nous avons déjà engagé Fr. 49'879.35 pour la grange, c'est une partie du mandat d'étude pour l'architecte.

**M. Benoit Rime** prend la parole et demande une rencontre avec M. Pollet afin d'obtenir divers renseignements sur les comptes et diverses informations concernant les termes utilisés. Une rencontre sera organisée.

**M. Marc Anthony** remercie **M. Jacques Pollet**.

**Le président** ouvre la discussion. Aucune question n'étant formulée il passe la parole à **M. François Pharis** de la commission financière qui déclare qu'en date du 18 mars 2019, la commission financière a procédé à la vérification des comptes, en a contrôlé toutes les pièces justificatives et en

assure l'exactitude. La commission financière adresse ses remerciements à la société Multifiduciaire. Elle donne décharge à la Fiduciaire et au conseil de paroisse.

**Le président** propose d'approuver les comptes.

**Les comptes 2018 sont approuvés moins une abstention, M. Benoit Rime.**

### 3. Budget de fonctionnement 2019, rapport de la Commission financière, approbation

**Le président** passe à nouveau la parole à **M. Jacques Pollet** qui commente le budget 2019 et y apporte quelques précisions :

Dans le budget 2019 a été intégré un montant supérieur pour les frais de réception et de rencontre, en prévision de l'inauguration officielle de la nouvelle salle. Le montant budgété est passé de Fr. 12'000.00 à Fr. 20'000.00 afin de pouvoir organiser une fête villageoise pour tous les paroissiens.

Cultes et célébration : Il a été mis dans le compte un montant supplémentaire afin de pouvoir soutenir la prestation du chœur au mois de décembre et pour les cérémonies spéciales de Noël et Pâques.

La parole est donnée à **M. Bertrand Remy** qui remercie la paroisse d'avoir mis au budget un montant pour une prestation spéciale liée au chœur et remercie le conseil d'avoir toujours soutenu le chœur. La paroisse versera Fr. 4'000.- pour la représentation. De belles œuvres seront chantées lors de cette prestation. Encore un grand merci à la paroisse.

**Mme Paola Magli** prend la parole et demande si sous le compte « Salaires du sacristain, du concierge et de la fleuriste » le montant est uniquement pour l'église ou également pour les salles ?

**M. Pollet** répond que c'est uniquement pour l'église.

**M. Pollet** souligne le fait que le conseil de paroisse devra encore statuer sur le prix de la location des salles.

**Le président** donne un complément d'information concernant le chapitre : « Loyer des prêtres ». Le statut des prêtres a été modifié pour le loyer des prêtres. L'évêché est en grande discussion sur cette situation y compris pour la location des cures. Les prêtres ne sont pas d'accord sur le nouveau statut et des discussions sont en cours. L'Unité Pastorale a décidé de ne pas modifier les loyers des prêtres pour le moment.

**M. Patrice Gremaud** demande si cette discussion est adressée autant aux laïcs qu'aux prêtres, la réponse est oui.

**Le président** demande s'il y a des questions. Il n'y en a aucune.

La parole est donnée à **M. Pharisa** de la commission financière qui déclare que la commission financière a procédé, en date du 18 mars 2019, à la vérification de tous les postes. Elle approuve le budget tel que présenté et recommande à l'assemblée de l'accepter.

**Le budget 2019 est approuvé moins une abstention M. Rime Benoit.**

### 4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et Chapellenie

**Le président** donne la parole à **M. Jacques Pollet** étant donné que **Mme Estelle Piazza** gérante du bénéfice curial est malade. **M. Pollet** prend la parole et donne l'information qu'un montant important nous est versé afin de participer au salaire des prêtres : Fr. 21'538.00.

**Le président** explique que le projet est toujours en discussion concernant la Perrausa. Une deuxième étude est en cours. L'entretien du terrain sera effectué deux fois par année. Le bénéfice curial a mandaté une entreprise afin d'entretenir ce terrain qui se trouve au milieu du village.

**M. Patrice Gremaud** prend la parole et s'étonne que le projet n'ait pas avancé. Le bénéfice curial n'a pas demandé à qui de droit quoi que ce soit, aucun frais n'a été demandé.

**M. Pollet** prend la parole et explique qu'un projet est en attente soit directement financé par le bénéfice curial, ou soit un droit distinct et permanent (DDP) sera octroyé à un investisseur.

**Le président** rend attentif qu'il est important de mettre en valeur cette parcelle et que ce terrain n'est pas à l'abandon.

**M. Gremaud** demande s'il y a un droit de passage qui a été négocié et c'est le bénéfice curial qui tient les clés. **M. Pollet** répond que le projet est porté par le bénéfice curial et qu'en l'état nous ne pouvons pas répondre à cette question.

**Le président** informe qu'il a été demandé au bénéfice curial que la place devant la salle paroissiale soit mise à ban, l'affaire est en cours.

## 5. Rénovation de la grange, état de situation

**M. Christian Ruffieux** informe que les travaux ont débuté le 25 février 2019. Il faudra tout d'abord renforcer les poutres. Des échafaudages seront installés sous peu. Les délais sont respectés. Des panneaux phoniques seront posés ainsi que des nouvelles tuiles.

Le chantier suit son cours.

**M. Pollet** informe que d'après les CFC déjà adjugés, on est en dessous du tir actuel.

**M. Bach** demande si les tuiles sont récupérées. **M. Christian Ruffieux** répond qu'il y aura des nouvelles tuiles et les biens culturels imposeront la couleur. **Mme Paola Magli** demande s'il y aura des panneaux solaires qui seront posés. Non il n'y en aura pas. **M. Christian Ruffieux** explique la nouvelle structure.

**Le président** informe tout le monde qu'il y aura une inauguration officielle de la salle le 19 octobre 2019. Une messe sera célébrée, suivie d'une verrée et d'un repas auquel toute la population sera invitée.

**Mme Paola Magli** demande depuis quelle date on pourra mettre la salle en location ?

On garde une marge de manœuvre en ce qui concerne la location de la salle. Les tarifs doivent être encore étudiés et annoncés sur le site internet.

Le comité informe que l'on pourra consulter le site internet.

**M. Gremaud** demande s'il y a possibilité encore d'améliorer le phonique de la salle actuelle car elle est relativement bruyante. **Le président** informe que la salle actuelle sera davantage utilisée pour des réunions ou pour les sociétés. La nouvelle salle sera louée plutôt pour les fêtes. Nous prenons note de la remarque.

**M. Bach** dit que lors de l'étude l'entreprise avait informé qu'il était possible d'ajouter des panneaux pour le phonique dans la salle actuelle.

**Mme Maguy Cavuscens** demande le nombre de personne pour la nouvelle salle. Le volume sera plus grand mais la surface est idem à celle d'en bas, soit 120 personnes. **M. Christian Ruffieux** dit 130 personnes. **Le président** informe que la mobilité a accordé 5 places de parc supplémentaires.

**Mme Cavuscens** informe qu'il sera difficile de se parquer, c'est problématique.

## 6. Rapport sur l'activité pastorale

**Le président** donne la parole à **Mme Marie-France Aeby**, l'abbé Gilles Gachoud étant absent. Elle remercie toutes les personnes qui œuvrent pour faire vivre la paroisse et surtout les belles salles à disposition de la population. Elle remercie également le conseil de paroisse, les chanteurs, les servants de messe, les visiteurs. Grâce à toutes ces personnes, la paroisse vit.

Le flyer de la paroisse a été réadapté et il est transmis à chaque nouvel habitant catholique de la commune.

L'équipe pastorale mise sur la rencontre. Les gens demandent surtout des sacrements.

**BAPTEMES** : L'équipe de la pastorale rencontre les jeunes parents lorsqu'ils demandent le baptême. Il est important de se retrouver pour discuter et donner diverses informations. 90 % des personnes qui demandent le baptême ne viennent plus aux messes.

**La 1<sup>ère</sup> communion** sera donnée à la fête de l'eucharistie. Les enfants sont invités à un temps d'adoration.

**CONFIRMATION** : 240 jeunes sont inscrits. Les jeunes sont approchés en privé. Pour information, le jeune ne vient plus à l'église. Un temps de travail de Mme Floret a été dégagé pour approcher les jeunes.

Une nouvelle activité est organisée après la Confirmation, d'aller à Thésée et se retrouver.

Il est important que les jeunes se retrouvent pour la soupe de carême.

**DIACONIE** : Le café partage se déroule le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à Riaz. Partager un thé, un café et manger, c'est partager un moment et entourer quelqu'un, se rencontrer. Grâce aux salles il y a de la vie dans le village.

**PLATEFORME SOLIDARITE GRUYERE** : Toutes les associations solidaires de la Gruyère se retrouvent sur le site de l'Unité Pastorale. On trouve toutes les informations que l'on souhaite savoir ou connaître sur le site.

Des rencontres interconfessionnelles sont organisées, aller à la rencontre des autres confessions. Dans le journal « l'Essentiel » on trouve toutes les informations.

Terminer ce moment en parlant de toutes ces personnes qui ont été abusées par les prêtres. Toutes les personnes engagées ont dû signer une charte (tolérance zéro) et suivre une formation afin de signaler à la police dès qu'un doute apparaît sur une situation.

Toutes les informations se trouvent sur le site de l'évêché.

Le 22 mai 2019 à 20h00 une soirée est organisée avec une sœur, Mme Adrienne Barras, qui est très engagée. Elle a suivi et écouté les victimes. C'est une conférence – dialogue afin de parler de ces abus par les prêtres.

**M. Bertrand Remy** souhaite remercier Mme Céline Ruffieux pour les merveilleux flyers qui se trouvent à l'église. Marie-France Aeby-Pollet précise que Mme Ruffieux ne peut que faire ce flyer car elle est chanteuse et professeur de catéchisme. C'est un flyer très apprécié par les paroissiens.

**M. Bertrand Remy** demande que l'on fasse de la publicité pour le chœur.

**Le président** remercie **Marie-France Aeby-Pollet** et remercie l'équipe pastorale. Il rebondit sur la remarque des flyers qui restent pour le moment fait par Céline mais la discussion reste ouverte pour aider Céline dans le futur.

## 7. Informations diverses

**Le président** informe qu'il y aura un nouveau crucifix en bas de la rue des Monts. La Paroisse a demandé à Gamache de le restaurer.

## 8. Divers

**Mme Paola Magli** demande si l'organisation de la soupe de carême a été reprise.

Oui, c'est Mme Christiane Pittet, cuisinière, qui a repris la confection de la soupe mais il serait souhaitable de trouver une personne pour la seconder.

**Le président** remercie Maguy Cavuscens, les concierges, la fanfare, Mme Catherine Raemy-Bosson directrice du chœur de la paroisse, la fleuriste, la société de jeunesse et l'organiste, les organisatrices de la soupe de carême pour tout le travail effectué durant toute l'année. Merci également aux paroissiens d'être présents.

**Le président** déclare cette assemblée levée à 21h18.

La secrétaire ad intérim  
Alexandra Savary

Le président  
Marc-Anthony Beyeler